



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 8068

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'avenir de la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS). En effet, lors d'une question d'actualité posée le 18 octobre 2002 au Sénat par le sénateur Jean-Jacques Hyst, il a été répondu par le ministre de l'intérieur qu'une réforme de la MILS serait présentée avant la fin de l'année et qu'elle se traduirait par « un dispositif plus ramassé ». Au moment où des parlementaires s'inquiètent de l'insuffisance de moyens humains et financiers mis à la disposition d'une mission employant treize personnes, la notion de « dispositif plus ramassé » n'apparaît pas appropriée, car elle évoque à la fois des moyens limités et un champ d'investigation plus restreint. En conséquence, il lui demande, alors que le déploiement des sectes dans de nombreux secteurs d'activité tant au niveau national qu'international se poursuit, de lui indiquer les intentions du Gouvernement concernant cette mission.

Texte de la réponse

Le Premier ministre tient à rassurer l'honorable parlementaire quant à la mission et au moyens de la nouvelle structure interministérielle destinée à lutter contre les dérives sectaires (Miviludes) et instituée par le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002. La vigilance à l'égard de ces manifestations est renforcée. Les effectifs de la structure permanente sont maintenus et les instances de coordination interministérielle et de concertation vont être revitalisées. Il va de soi également que la protection des libertés d'association et de cultes, ainsi que des libertés de conscience et d'expression, fait l'objet de la part du Gouvernement d'une attention tout aussi soutenue. Le respect de cet équilibre doit être la préoccupation constante de la mission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8068

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4697

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 500